PROCES VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur CARROSSERIE TROUILLET que les véhicules de catégorie internationale O4, genre SREM, marque SRT, dont les types- variantes- suivent : SRD229G1AW,SRD229G2AW, SRD229G1EW,SRD229G2EW, SRD229G1AH,SRD229G2AH,SRD229G1EH,SRD229G2EH, livrés carrossés satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, R321-20 et R413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule concerné.

Orléans le, 29/11/2007
L' ingénieur de l'industrie
et des Mines
Jean-luc GROMET

vu et approuvé et enregistré sous le n° O-0025-07-00
Orléans le, 04/12/2007
Pour Le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
de la Région Centre
Le chef de la Division Techniques Industrielles et Energie
Jean-charles BIERMÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné CARROSSERIE TROUILLET; constructeur, certifie que le véhicule prêt a l'emploi :

Dénomination (3)

(D1) Marque : SRT

(D2) Type, SRD2 29G

Variante- version (1)

1AW	2AW	1EW	2EW	1AH	2AH	1EH	2EH
~~1AW~~	~~2AW~~	~~1EW~~	2EW	~~1AH~~	~~2AH~~	~~1EH~~	~~2EH~~

(D3)	Dénomination commerciale :	non concerné	
(E)	Numéro d'identification :	VMZSRD229G7081004	(2)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	27000	(2)
(F2)	Masse en charge maximale techniquement admissible en service dans l'Etat (PTAC)(kg) :	27000	(2)
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)(kg) :	non concerné	
(G)	Masse en service (G1+75)(kg) :	non concerné	
(G1)	Poids à vide national (PV)(kg) :	6400	(2)
(J)	Catégorie internationale :	O4	
(J1)	Genre national :	SREM	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale) :	FOURGON-~~PLATEAU-PLSC-PTE CONT-SAVOYARD-FG~~TD	(1)
(K)	Numéro de la réception par type :	O-0025-07-00	
(P1)	Cylindrée (cm3) :	non concerné	
(P2)	Puissance nette maximale (kw) :	non concerné	
(P3)	Source d'énergie :	non concerné	
(P6)	Puissance administrative (CV) :	non concerné	
(Q)	Rapport puissance/ masse (uniquement pour motocycle)(kW/kg) :	non concerné	
(S1)	Nombre de place assise (y compris celle du conducteur) :	non concerné	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :	non concerné	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1}) :	non concerné	
(V7)	CO2(g/km)	non concerné	
(V9)	Classe environnementale	non concerné	

est entièrement conforme au type, variante et versions dont le prototype à fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

Mentions à reporter sur le certificat d'immatriculation : « V~~éhicule muni d'un hayon élévateur~~ » (1)

Que le véhicule sort de nos usines le :

Pour être livré à: (Nom et adresse de l'acheteur ou à défaut, du concessionnaire)

CARROSSERIE TROUILLET
6, rue de L'Ardoisière - Z.I.
45170 NEUVILLE AUX BOIS
Tél. 02.38.75.50.15 Fax 02.38.75.55.17
SIRET 965 284 953 00027 - APE 342 A

Fait à NEUVILLE, le 07/04/2008

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type :
RAPPEL: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1à R312-25 et R314-1à R317-7 et R317-15à R317-17 e R318-1 à R318-5 du code de la route , ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le présent certific de conformité (en particulier pour les organes qui font objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:
- d'une déclaration à la préfecture
-le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Le véhicule décrit ci-dessus est équipé :

D'un système de freinage conforme à la directive 71/320/CEE * 98/12/CE et au règlement 13R09
Du montage des pneumatiques conforme à la directive 92/23/CEE*2001/43CE
Du montage des systèmes anti-projection conforme à la directive 91/226/CEE
Pneumatiques : Dimensions 385/65R22.5 (2)
Nota : un changement de dimensions des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage du système de freinage
Hayon arrière : ~~OUI~~ NON (1)
Marque :..... Type : ..... (2)
Système antibloqueur de roues : ~~ABS~~ EBS (1)
Marque : ~~HALDE~~X , W~~ABCO~~, KNORR (2)
Type : 2S2M ~~4S2M~~ 4~~S3M~~ (2)
Réservoir gasoil : ~~OUI~~ – NON (2)
Capacité : ..... Matériau : ..... (2)
Empattement : 8.100 Empattement du tandem : 1.310 (2)
Porte a faux avant utile : 1.570 Porte a faux arrière hors tout : 3.900 (2)
Loi de correction : : Ps vide : 2.2 bar Ps charge : 6.3 bar (2)

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Référence communautaire de la directive1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.